



INFO-SYNDICALE



Capsule #40 (Vos affaires syndicales!)

Bienvenue dans votre Info-Syndicale!

(Version écrite de la présentation originale de Roger Boudreau, président du **SEVL-SCFP-2815**)

Cette semaine, nous avons tenu notre rencontre de griefs avec l'Employeur concernant les dossiers d'invalidité refusés. Les litiges de 2015 et 2016 sont réglés, et l'année 2017 sera abordée à la prochaine rencontre. C'est un travail de longue haleine, mais un travail qui avance.

Votre Comité exécutif a également suivi la formation « *Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux dans leurs sections locales* », offerte par le **SCFP**. Une formation solide qui nous a permis de prendre du recul, d'ajuster nos façons de faire et d'améliorer nos processus pour les travaux exécutifs à venir.

À l'approche du temps des Fêtes, plusieurs se demandent s'il est possible de prendre un congé de maladie la veille, le jour ou le lendemain d'un jour férié. Oui, c'est permis, en raison de la nouvelle loi fédérale et des nouvelles modalités de la convention collective. Cela dit, on vous invite à faire preuve de jugement et à utiliser vos congés de maladie de façon responsable, afin d'assurer un service à la hauteur pour notre clientèle.

Les travaux sur les accommodements liés au télétravail se poursuivent. Deux types d'accommodements sont reconnus : Peux-tu corriger?

1. Situation personnelle du type « **je suis malade** », à traiter avec le formulaire disponible sur l'intranet corporatif.
2. Toute autre situation, par exemple lorsqu'un membre de votre famille est malade, doit être prise en charge par votre gestionnaire. Si c'est votre cas, écrivez à votre gestionnaire en mettant votre délégué syndical en copie conforme, ainsi que l'adresse suivante : cc2026@sevl2815.com, afin d'assurer un bon suivi.

Le temps banqué et le sans-solde sont aussi en discussion, tant de votre côté avec les gestionnaires que du côté du Syndicat avec les Relations de travail. Nous savons que plusieurs entendent des versions différentes. Nous travaillons activement à clarifier le tout pour fournir des consignes cohérentes.

En période de transition, il est normal que des questions surgissent et que l'interprétation diffère entre les parties. Les discussions se poursuivent dans un climat respectueux, et même si tout n'est pas réglé, le canal de communication reste ouvert. Nous sommes certains que nous arriverons à une solution satisfaisante, et nous vous informerons de la marche à suivre dès que possible.

Merci à toutes celles et ceux qui ont marché avec nous le 29 novembre. Plus de 50 000 personnes dans la rue pour dénoncer le projet de loi 3. Une démonstration puissante que le mouvement syndical est bel et bien vivant.

Enfin, un mot sur le Congrès de la FTQ. Merci et bonne retraite à Denis Bolduc, secrétaire général sortant, dont l'engagement a marqué notre milieu. Félicitations à son successeur, Olivier Carrière, issu du secteur des télécommunications et allié de longue date, qui arrive avec une solide compréhension de nos enjeux.

Et bravo à Mme Magali Picard, réélue à la présidence de la FTQ. Sa présence et son leadership ont inspiré tout le Congrès. Prenez toute la place, Mme Picard, les membres de la FTQ sont derrière vous!

On se retrouve bientôt dans votre prochaine Info-Syndicale!